

ECHO

Journal d'Information des
Militants CGT de l'Allier

Flash



**Moulins :
un 6 février
revendicatif**



SALAIRE, EMPLOI, PROTECTION SOCIALE, SERVICES PUBLICS : LE CHANGEMENT C'EST L'ACTION !

S O M M A I R E

- Une : Photo (Propriété UL Moulines)
- P2 : Editorial
- P3 : Echos des Luites
- P4 et 5 :
 - Congrès de l'UD
 - Nécrologie
- P6 : - Pub
- VO Impôts
- P7 : Interviews
- P8 : Pub

Malheureusement ça continue ! Après une année 2013 où, avec la loi dite de « sécurisation de l'emploi » et la réforme des retraites, nous assistions à des reculs sociaux pour l'ensemble des salariés, le gouvernement a décidé d'en remettre une couche en s'attaquant à nouveau à la protection sociale et à la sécurité sociale.

En effet, le président Hollande annonçait poursuivre l'allègement du « coût du travail ». « Je fixe un nouvel objectif » nous dit-il « c'est que d'ici 2017, ce soit la fin des cotisations famille ».

Le gouvernement vient de répondre très favorablement aux revendications patronales, Patronat qui depuis 1945 n'a jamais accepté le système de répartition instauré lors de la création de la sécurité sociale. Avec cette mesure le gouvernement lui donne satisfaction en voulant transférer ce mode de financement vers l'impôt payé par tous.

C'est un coup sans précédent, qu'aucun gouvernement n'avait osé annoncer jusqu'à lors, qui est porté contre la branche famille et contre la sécurité sociale.

Alors que les aides actuelles, fiscales et sociales, aux entreprises atteignent déjà des sommets (200 milliards d'euros), sans qu'aucune évaluation, ni contrôle ne soit faits, c'est à nouveau 36 milliards qui sont promis au Patronat. La CGT y est totalement opposée.

Après le 6 février, où des milliers de salariés se sont réunis pour réclamer une autre répartition des richesses, nous allons être une nouvelle fois obligés de partir au front.

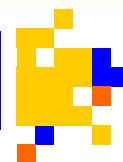
Une nouvelle journée d'action se profile le 18 mars contre le pacte de responsabilité. A l'heure où je boucle cet édit, même si les modalités et le contenu unitaire de cette journée d'action interprofessionnelle ne sont pas encore connus. Il reviendra, comme souvent, à nous tous militantes et militants de la CGT de nous engager sans retenue dans la préparation et la réalisation de cette étape d'actions. Faisons de cette journée un moment fort, pour aller à la rencontre des salariés. Un tract de la Confédération « mon salaire, c'est aussi ma protection sociale » est disponible.

Autre moment important dans l'actualité de notre UD c'est la tenue de son 60^{ème} Congrès. Quand vous aurez ce numéro d'Echo-Flash entre les mains, nous serons la veille du congrès. J'espère que vous aurez fait tout votre possible pour y participer et que nous serons nombreux et nombreuses pour débattre ensemble.

Laurent Indrusiak
Membre du bureau de l'UD

Editeur : Union Départementale des Syndicats CGT de l'Allier
18 avenue Jules Ferry
03100 MONTLUCON
Laurent Indrusiak -
Directeur de Publication
Jean Pascal Pradel -
Responsable de rédaction
Site internet : www.cgt03.fr
Prix : 1 € 30
C.P.P.A.P. 0414 S 06639
Impression : ART ET NET
03190 Audes

JE LUTTE, TU LUTTES, NOUS LUTTONS ...



Le 06 février 2014 : une journée d'action « contre le coût du capital et pour une juste rémunération du travail ».

Sur notre département, ce sont près de 500 participants, répartis sur nos trois principaux bassins d'emplois, qui se sont rassemblés, pour certains devant le MEDEF, pour d'autres devant la Chambre du Commerce et de l'Industrie, et qui, tout au long de la journée, ont participé à différentes initiatives originales, telle une remise de cadeaux ou la simulation d'un jugement au tribunal. Le but affiché et atteint était de dénoncer le modèle économique libéral qui nous est imposé et qui privilégie la rémunération des actionnaires au détriment des salaires, de l'investissement, de la protection sociale et du bien commun à tous les salariés.

Samedi 22 février - Clermont-Ferrand.

A l'appel de la seule CGT, les cheminots, issus des cinq départements qui constituent la Région SNCF Auvergne / Nivernais, se sont donnés rendez-vous, Place du 1^{er} mai, pour dire :

NON ! Nous ne voulons pas être le laboratoire de la réforme du ferroviaire.

NON à la fermeture, d'ici 2020, des 7 lignes impactant les relations interrégionales partant, arrivant ou passant par l'Auvergne !

Et ils n'étaient pas seuls, soutenus dans leurs initiatives par beaucoup de camarades CGT issus d'autres professions, par des usagers et certaines de leurs associations de défense du rail, des retraités, des élus



politiques d'horizons divers... Les régions voisines : Languedoc-Roussillon, Limousin et Centre ont également fait le déplacement montrant ainsi, s'il en était besoin, que la convergence n'est pas un vain mot.

A vos agendas !

Le 08 mars 2014 : perspectives d'action sur l'égalité professionnelle avec des initiatives et des manifestations, à définir par bassins d'emplois.

Le 18 mars 2014 : journée d'action unitaire nationale des personnels des organismes sociaux avec appel à la grève et l'organisation d'une manifestation nationale à Paris. Confédéralement, la CGT appelle à se mobiliser sur tous les territoires, et dans toutes les professions, afin de continuer d'alerter les salariés sur les graves dangers, que MEDEF et Gouvernement font peser sur notre système de Protection Sociale et leurs conséquences dramatiques dont les salariés feront, inéluctablement, les frais. Cette mobilisation interprofessionnelle, unitaire, à caractère national ne peut que conforter celle de nos camarades des organismes sociaux.

Le 04 avril 2014 : manifestation à Bruxelles, à l'appel des 80 organisations composant la Confédération Européenne des Syndicats, pour obtenir un plan d'investissement, notamment industriel, et des conditions d'emploi de qualité correspondant à 2 % du PIB européen par an pendant 10 ans, et des conditions d'emploi de qualité. Des déclinaisons de cette initiative seront mises en place dans

les régions, pour une mobilisation maximale, permettant même aux plus éloignés de Bruxelles d'apporter leur pierre à l'édifice.

Résultats d'élections professionnelles

Le 13 février 2014, se sont tenues les élections professionnelles au 13^{ème} BSMAT, à Moulins. Avec un nombre d'inscrits, de votants et d'exprimés légèrement supérieur au scrutin de 2010, la CGT voit enfin ses efforts couronnés de succès. Mieux, elle devient première organisation syndicale.

Pour preuve, en 2010, la CGT obtient 28,74% des voix et se place derrière FO qui affiche un total de 38,32% des voix. Cette fois-ci, la CGT réalise un superbe score en obtenant 35,47% des voix, devant FO qui n'en totalise que 33,14%. La CGT prend donc la main avec une progression de 6,73%, reléguant FO au second plan avec une perte de plus de 5% des voix.

Voilà un résultat qui donne du baume au cœur, tout comme celui du Tribunal d'Instance de Montluçon :

Septembre 2013, le Dirigeant de l'Entreprise Boucharat Recordati, à St Victor, assigne l'Union Locale CGT de Montluçon en justice. Raison invoquée de la part de l'employeur : contestation de la désignation, durant l'été, du délégué syndical CGT, dans son entreprise. L'audience aura lieu le 20 novembre 2013. Le Tribunal a rendu son jugement le 22 janvier 2014. Ce dernier est favorable à la CGT. Une victoire à mesurer, que les militants CGT de Boucharat Recordati savourent déjà en s'impliquant d'autant plus dans l'activité militante, et les résultats ne se sont pas faits attendre. Ils viennent de réaliser plusieurs adhésions.

Gisèle Bascoulergue



UNE CONGRES C'EST FAIT POUR DEBATTRE

Le 60^{ème} Congrès de l'UD est un moment important pour échanger et débattre sur la situation économique et sociale, mais pas seulement. C'est aussi un moment privilégié pour aborder des sujets précis sur le terrain revendicatif et sur les enjeux dans notre organisation.

Comme nous vous l'avions indiqué dans le précédent numéro d'Echo-Flash, nous avons décidé d'organiser deux débats thématiques.



préoccupations des salariés et des retraités. Un récent sondage rapporte que les salariés exigent un salaire minimum à 1500 € net par mois. Malheureusement dans les entreprises les politiques d'augmentation se font à minima, voire avec des propositions de baisse dans le cadre de certains accords dans les entreprises du

Qualité de vie syndicale.

Face à la situation économique et sociale, il y a nécessité d'élargir le rapport de force, mais pour y arriver, il est inévitable d'avoir une CGT à l'offensive et combative. Pour cela ne devons-nous pas être mieux armés ?

Avoir un outil syndical en bonne santé est une préoccupation permanente. Le syndiqué acteur et décideur doit être le moteur de notre démarche démocratique dans nos syndicats. Mieux armés, c'est aussi être formés. La formation ne doit-elle pas être une de nos préoccupations principales ?

Plus forts, mieux formés mais aussi être plus nombreux.

Faire de la syndicalisation notre priorité : nous ne pouvons que partager cela. Pour répondre à cet enjeu, nous avons fait le choix de travailler à l'élaboration d'un projet de syndicalisation qui s'inscrit dans la durée, afin de se doter d'un mode opératoire, d'une méthode pour développer nos forces organisées. Notre congrès aura comme responsabilité de valider le projet départemental de syndicalisation.

Débat salaires.

Le pouvoir d'achat fait partie des premières

préoccupations des salariés du public avec le gel du point d'indice : c'est une réalité depuis maintenant 5 ans.

Face à cette situation, l'heure n'est-elle pas à la mobilisation sur les salaires ? Faisons des négociations annuelles obligatoires des moments privilégiés pour que les salariés expriment leurs revendications en matière d'augmentation générale des salaires, de reconnaissance des qualifications.

Sur l'ensemble de ces sujets, il est certain que nous aurons matière à débattre !

Laurent Indrusiak



UNE NOUVELLE DIRECTION POUR DE NOUVELLES AMBITIONS

Chaque Congrès de la CGT, quelle que soit la structure, donne lieu au renouvellement de l'équipe qui aura à charge d'animer et de mettre en œuvre les décisions et orientations arrêtées par les délégué(e)s. L'Union Départementale ne déroge pas à la règle et, sur proposition de la commission des candidatures, le Congrès devra doter la CGT de l'Allier d'une nouvelle Direction pour les 3 ans à venir.

Un processus qui se construit en amont du Congrès

Au même titre que pour la connaissance de leurs délégués, chaque syndicat a été invité, largement en amont de la réalisation du Congrès (courrier du 30 septembre 2013), à faire connaître, à l'aide des fiches individuelles de candidatures, leur(s) éventuel(s) candidat(s) à la future direction de l'UD.

Dans le prolongement de cette démarche, une commission de candidatures, qui sera enrichie au Congrès, a eu la lourde charge, sur mandat de la Commission Exécutive sortante, de travailler à des axes de représentation en fonction de conditions à respecter.

Pour compléter la réflexion engagée, la Direction de l'Union Départementale sortante a validé (lors de sa réunion du 13 février dernier), à partir de ses propres réalités et

difficultés de fonctionnement, quels seraient les critères à respecter pour donner toutes les chances à la prochaine Direction de fonctionner dans les meilleures conditions.

Des propositions en forme de « cahier des charges »

Une prochaine CE resserrée en nombre : Le fonctionnement passé nous prouve que pour être efficace dans les débats, il nous faut éviter d'être trop nombreux ce qui pénalise nos capacités de prises de décisions.

Déjà, lors de la précédente mandature, ce constat avait été acté et avait conduit à une réduction modérée des membres de la CE qu'il fallait poursuivre à échéance des prochains Congrès.

Des candidats respectant un plus grand nombre de diversités tout en étant également plus disponibles.

En effet, il convient d'être plus vigilant sur les critères à la fois géographique afin que tous les bassins d'emplois soient représentés mais également les professions, en associant plus les secteurs en développement tels que le commerce, les services à la personne, mais également une juste représentation du secteur industriel et des services publics, des actifs, des retraités, des agents de maîtrise et cadres ...

Enfin, il nous faut également être plus volontaires dans le rajeunissement de nos militants et surtout favoriser l'implication d'un plus grand nombre de militantes dans la Direction de l'UD.

Au côté de la prochaine direction de l'UD, il nous faudra également veiller au renouvellement de la Commission Financière et de Contrôle chargée, comme son nom l'indique, de vérifier la bonne tenue des comptes de l'UD.

Jean Pascal Pradel



Nécrologie

La CGT de l'Allier est triste du décès d'Annie Feutrier, membre de la Commission Exécutive de l'Union Départementale. Annie ne s'était jamais remise d'un terrible accident de moto qu'elle avait eu en août 2012 et n'avait jamais pu reprendre conscience depuis.

La CGT a perdu une camarade passionnée par le combat syndical et les batailles politiques. Elle était très attachée, notamment, à la défense des Services Publics. Elle avait combattu fermement la remise en cause de l'ANPE et sa

transformation en Pôle Emploi. Dans ce domaine, son engagement syndical et son métier participaient pour elle du même combat, celui de la défense des intérêts des privés d'emploi.

Annie était depuis de nombreuses années très impliquée dans le militantisme interprofessionnel, à l'UL de Montluçon et à l'UD de l'Allier. Elle ne ménageait pas ses efforts pour animer les différentes initiatives revendicatives, notamment les manifestations dans lesquelles elle mettait tout son cœur et son énergie.

L'UD de l'Allier assure son mari et son fils de toute sa solidarité.

UNE MUTUELLE ENGAGÉE DURABLEMENT À VOS CÔTÉS

Profondément différente Résolument solidaire

Mutuelle Familiale Centre-Auvergne

4 bureaux à votre service

30 boulevard Gambetta (siège social)
03207 VICHY Cedex
Tél. 04 70 31 41 18

73 avenue de la République
03100 MONTLUÇON
Tél. 04 70 05 89 15

87 rue d'Allier
03000 MOULINS
Tél. 04 70 46 22 57

16 rue Saint-Genès
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 16 13 12

www.mutuelle-mfca.fr

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre III INSEE n° 309 705 994



LA VO IMPOTS EST PARUE

Ça y est, le cru 2014 de la VO Impôts est paru depuis le 27 janvier dernier.

Vendu au syndicat à 6 euros (au lieu du prix kiosque de 6,50), il est nécessaire que chacun passe commande sans délai pour ce numéro utile et attendu par les salariés (voir modèle de bulletin de commande joint).

NOTA : importantes évolutions dans la conception du reçu syndical

Depuis 2011, la réduction d'impôts appliqué à la cotisation syndicale est remplacée par un crédit d'impôt égal à 66 % des sommes payées.

De nouvelles règles sont devenues obligatoires dans la conception du reçu effectué par le syndicat :

- ◆ Il doit contenir le montant total des cotisations payées par le syndicat en 2013 ainsi que le

mode de paiement (espèces, prélèvements, chèques...), la date de paiement ou la mention de périodicité des prélèvements (mois, trimestre, année,...).

- ◆ Il doit être signé par le trésorier ou par toute personne habilitée par le syndicat.

Il n'est plus nécessaire de joindre le reçu à la déclaration, attention toutefois de le conserver au moins 3 années car il peut être réclamé.

Bon de commande VO Impôts 2014

Fédération _____

Passez votre commande*

Code article 03140117 / Prix unitaire : 6€

Nbr. ex. _____ x 6€ = _____ €

Ci-joint :

Chèque n° _____

Banque _____

A l'ordre de La Vie Ouvrière

* Les invendus ne sont pas repris

(Ecrire en lettres capitales, merci)

SOCIÉTÉ _____

(à préciser si nécessaire à l'expédition)

NOM _____

PRENOM _____

N° _____ RUE _____

CODE POSTAL _____ VILLE _____

TÉL FIXE _____

TÉL PORTABLE _____

COURRIEL _____

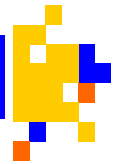
Vous pouvez aussi commander sur www.nvo.fr

Code origine : EMAIL14

BON DE COMMANDE À ADRESSER À : Nouvelle SA La Vie Ouvrière - Case 600
263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex. Tél. : 01 49 88 68 50 - 01 49 88 69 60 / Fax : 01 49 88 68 66

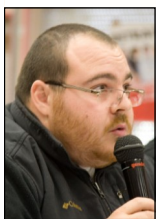
Suivez l'actualité de la VO Impôts et de la NVO sur Facebook et Twitter

FONCTIONNAIRES NANTIS ?



Et voilà, les vieux « démons » sont de retour. Avec l'annonce par le Chef de l'Etat du pacte de responsabilité et les 50 milliards d'euros de cadeaux patronaux à réaliser, les services publics, la Sécurité Sociale sont montrés du doigt et accusés de tous les maux. La chasse au gaspi est lancée : il faudra réaliser les économies nécessaires sur le dos des fonctionnaires. Et précisément, ils ont bon dos et bien rond en plus, et tant d'avantages plein les poches au point même que les médias n'en finissent pas de vilipender leurs acquis face à un secteur privé laissé pour compte. Mais qu'en est-il vraiment ?

Christiane, Nicolas et Christian nous en disent plus sur une réalité somme toute bien différente.



Nicolas Robin, co-secrétaire départemental CGT Educ'action Allier.

N.R. : Outre le gel du point d'indice, le pacte de responsabilité conduit le Ministre Peillon à annoncer un gel des carrières pour les deux prochaines années. Cette mesure a d'ailleurs été confirmée par le Premier Ministre récemment.

Le jour de carence imposé sous Sarkozy, supprimé par Lebranchu, est à nouveau à l'ordre du jour, ce qui est particulièrement injuste lorsque l'on sait que les 2/3 des salariés du privé en sont exonérés par des accords de branches ou d'entreprises.

Les fonctionnaires, dépeints comme « toujours absents » et « privilégiés », subissent de plus en plus de reculs et d'aggravation de leurs conditions de travail.

Les postes promis dans l'Education Nationale ne viennent pas. Pire dans l'Allier dans le primaire et les maternelles, ce sont 21 postes perdus en 2 ans alors que dans le même temps l'effectif élèves a été augmenté de 400.

Avant de casser du sucre sur le dos des fonctionnaires, n'oublions pas qu'après l'obtention du concours dans la Fonction Publique d'Etat, ils peuvent être envoyés n'importe où en France.



Christiane Micaud, secrétaire générale de l'Union Syndicale Départementale de la CGT Santé de l'Allier.

C. M. : Depuis 2009, le Gouvernement a gelé la valeur du point d'indice des fonctionnaires et ce matin même la Ministre de la Fonction Publique annonce qu'il en sera de même pour 2014.

De fait, notre pouvoir d'achat ne cesse de diminuer et ce ne sont pas les modestes revalorisations des grilles indiciaires de la catégorie C (personnels d'exécution) qui permettront aux agents de faire « bombance ».

Certains salaires sont tellement bas qu'une garantie individuel de pouvoir d'achat (prime GIPA) est versée aux

agents.

Après les infirmières, le gouvernement s'attaque à d'autres catégories telles les auxiliaires du puéricultures de crèches hospitalières qui se voient refuser leur départ en retraite anticipé car plus au pied des malades. Peu importe que pendant des années elles aient pu travailler de jour, de nuit, week end compris en étant obligées de revenir sur leurs repos et congés par manque de personnels.

Ce ne sont pas les 137 suppressions de postes à l'hôpital de Montluçon et les 37 de l'hôpital de Moulins qui permettront d'améliorer les conditions de travail et la qualité des soins.



Christian Kwasniewski, secrétaire général de la Coordination Syndicale Départementale des Services Publics de l'Allier.

C. K. : Les fonctionnaires territoriaux sont de plus en plus maltraités. Depuis que la taxe professionnelle a été supprimée, la Fonction Publique Territoriale fonctionne aujourd'hui sur subventions de l'Etat ce qui réduit considérablement les moyens.

Les conséquences sur les déroulements de carrière sont nombreuses avec des retards importants dans les promotions.

L'embauche des fonctionnaires se fait en dessous du SMIC avec des primes et indemnités qui ont à charge de les rattraper.

Nous avons des craintes pour l'avenir sur la pérennité des emplois. La CGT reste vigilante pour qu'à chaque départ en retraite, l'agent soit remplacé mais pour combien de temps encore ? D'autant que l'acte III de la décentralisation entraîne des concentrations inquiétantes dans de grosses communautés de communes ou d'agglomération, qui ont tendances à peser sur l'emploi.

Propos recueillis par Jean Pascal Pradel



LA MACIF VOUS ASSURE, LE SAVIEZ-VOUS ?

Adhérez, militez : vous êtes protégés !

Etre syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, quand vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, nous sommes à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

Les Organisations syndicales font confiance à la Macif depuis près de 30 ans pour assurer l'activité syndicale de leurs adhérents et militants. Pourquoi pas vous ?

Quelle que soit votre mission, des contrats existent pour faciliter votre engagement militant.
Contactez-nous : partenariat@macif.fr

MACIF est une société d'assurance à capital variable, agréée par l'Etat français pour exercer son activité d'assurance. Elle est membre du groupe MACIF. Les services assurés sont ceux qui sont mentionnés dans les conditions générales de vente. Les services assurés sont ceux qui sont mentionnés dans les conditions générales de vente. Les services assurés sont ceux qui sont mentionnés dans les conditions générales de vente.



**LA SOLIDARITÉ
EST UNE FORCE**